



Conseil économique et social

Provisoire

5 octobre 2007

Français

Original: anglais

Session de fond de 2006

Débat consacré aux questions de coordination

Compte rendu analytique provisoire de la 21^e séance

Tenue au Palais des Nations, Genève, le lundi 10 juillet 2006, à 10 heures

Président : M. Hachani (Tunisie)

puis : M. Hannesson (Vice-Président) (Islande)

Sommaire

Manifestation spéciale consacrée à la grippe aviaire : une crise mondiale

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, deux semaines au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section de l'édition et de la correction des publications, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Manifestation spéciale consacrée à la grippe aviaire : une crise mondiale

Le Président dit que le virus de la grippe aviaire a proliféré de manière spectaculaire pendant les cinq derniers mois, période pendant laquelle 32 pays en Afrique, en Europe et au Moyen-Orient ont signalé des cas d'infection d'oiseaux migrateurs et domestiques, deux fois plus que pendant les deux années et demie précédentes. Bien que rien n'indique que les virus puisse se répandre facilement parmi la population générale, des cas confirmés de la transmission de l'homme à l'homme montrent qu'il faut agir d'urgence pour réduire au maximum le risque d'une pandémie humaine mondiale. L'orateur invite tous les États Membres à verser rapidement les contributions annoncées à la Conférence internationale d'annonces sur la grippe aviaire et humaine tenue à Beijing en janvier 2006.

La menace d'une pandémie doit être traitée comme une crise mondiale. L'épidémie actuelle s'est déjà soldée par un coût économique important, et son extension entraînerait des conséquences énormes si le commerce mondial des biens et des services était arrêté. D'après des estimations, une pandémie humaine pourrait conduire à une perte de 2 % du produit intérieur brut mondial, l'impact étant le plus fort dans les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux. Il ne faut pas permettre que la grippe aviaire sape la capacité de ces pays à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

L'ONU est appelée à jouer un rôle majeur en matière de coordination des efforts destinés à enrayer la prolifération de la maladie. Le succès de ces efforts est tributaire de la sensibilisation de la population à la menace, de la transparence et de la crédibilité des mesures d'identification des cas, du confinement efficace des épidémies et d'un niveau suffisant de préparation. Cela exige une coordination mondiale de la recherche scientifique sur des vaccins et des médicaments antirétroviraux efficaces.

Le mandat du Conseil économique et social concernant la coordination à l'échelle du système le place dans une situation idéale pour ce qui est de l'établissement d'objectifs et de repères susceptibles d'influer sur les politiques nationales et internationales,

alors que son mandat en matière de promotion du dialogue sur les politiques économiques, sociales et environnementales mondiales l'oblige à inscrire la question des maladies nouvelles et récurrentes à son ordre du jour à long terme. L'orateur est persuadé que la réunion-débat qui suivra donnera une idée plus claire de l'état actuel de la propagation du virus, de son impact économique et social possible, et des efforts de prévention les plus récents. L'orateur demande instamment aux délégations d'accorder une attention particulière à une coordination mondiale adéquate, à une assistance technique et financière opportune et prévisible et aux conséquences de la crise pour les organismes des Nations Unies concernés.

M. Harcharik [Directeur général adjoint, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)] dit que la FAO se trouve à l'avant-garde de la lutte contre la grippe aviaire hautement pathogène, l'une des maladies animales les plus menaçantes que le monde ait connue. La menace posée par la maladie est aggravée du fait que, outre sa virulence intrinsèque, elle peut être transmise aux hommes par le contact avec des animaux infectés et qu'elle pourrait même muter en une forme transmissible entre êtres humains et provoquer une pandémie meurtrière. En outre, la maladie a un impact économique dévastateur. Quelque 200 millions de volailles sont mortes ou ont été détruites à la suite de la maladie, causant une perte de revenus pour les éleveurs et les producteurs se chiffrant à des milliards de dollars. En outre, la baisse de la consommation et des prix a ruiné d'innombrables commerçants et d'autres qui gagnaient leur vie en vendant cette source de protéine à bon marché et aisément disponible dans le monde entier.

Heureusement, avec l'aide de la communauté internationale, les pays affectés ont agi de manière décisive pour enrayer la maladie. Les mesures prises ont été incorporées dans une stratégie mondiale mise au point par la FAO, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA). Plusieurs succès ont été obtenus; dans bon nombre de pays de l'Asie du Sud-Est et de l'Europe occidentale, la maladie a été enrayerée voire éliminée. Toutefois, le risque d'une nouvelle prolifération de la maladie demeure entier. La maladie est toujours présente officiellement dans 32 pays. L'orateur s'inquiète en particulier de la situation en Afrique où il est particulièrement difficile de faire

appliquer les mesures de contrôle qui se sont avérées efficaces en Asie et en Europe, et où il existe un danger réel de voir la maladie devenir endémique.

Un problème additionnel réside dans le commerce illégal de la volaille qu'il est extrêmement difficile de combattre. Le mouvement de la volaille et des produits de la volaille d'une région à l'autre ou d'un pays à un autre est l'un des principaux moyens de diffusion du virus; il est essentiel que les autorités vétérinaires adoptent des mesures plus strictes pour arrêter ces mouvements. Un autre risque réside dans la constitution de « réservoirs permanents » du virus, à savoir des lacs ou des marécages dans lesquels l'eau est contaminée par le virus et pose une menace continue pour les oiseaux qui les habitent, et partant également pour la population humaine. La récente conférence scientifique de la FAO sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages tenue à Rome a recommandé un renforcement de la surveillance et de la recherche à cet égard.

En 2004, on a mis en place un programme mondial triennal de lutte contre la maladie et pour son élimination d'un coût évalué à 494 millions de dollars. La maladie s'étant étendue, le coût estimatif est passé à 882 millions de dollars. Il existe une excellente coopération avec d'autres organisations. La FAO et l'OMSA concentrent leurs efforts sur la prévention de la maladie et son élimination parmi la volaille; l'OMS traite des aspects humains de la maladie et élabore des plans pour combattre une éventuelle épidémie; et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) collabore avec la FAO pour l'élaboration de moyens d'éduquer la population quant à la manière de se protéger et de donner aux éleveurs des informations vitales. On a créé un partenariat avec la Banque mondiale; la FAO fait partie du système de coordination des Nations Unies pour la grippe aviaire et humaine. Alors que le danger de prolifération du virus de la grippe aviaire hautement contagieux demeurera entier pendant plusieurs années, en présence d'une ferme volonté politique et d'un partenariat international solide on pourra enrayer sa prolifération parmi les oiseaux et réduire sensiblement le risque de pandémie parmi les humains.

Le docteur Chan [Directeur général adjoint pour les maladies transmissibles, (OMS)] dit qu'il a fallu à la grippe aviaire seulement deux années pour infecter 60 pays. L'OMS a fourni une formation et un appui technique à de nombreux pays afin d'éviter l'apparition

de la maladie et a conduit 50 missions de pays pour évaluer son étendue. Elle a également élaboré un document de stratégie qui décrit les mesures nécessaires pour soutenir les États Membres et pour attirer leur attention sur des événements comme la première manifestation spéciale du Conseil économique et social sur la grippe aviaire tenue en novembre 2005.

À l'occasion d'une réunion coparrainée par l'OMS en novembre 2005 sur la grippe aviaire et la pandémie de la grippe humaine, on est parvenu à un consensus mondial concernant les normes techniques gouvernant la lutte contre la maladie et on a souligné l'importance d'une réaction rapide et d'un engagement politique. Par la suite, l'OMS a mis au point un protocole qui définit les rôles et l'action de l'OMS et des États Membres en cas de pandémie. L'OMS coordonne également la recherche scientifique sur la maladie à l'échelle mondiale.

Les pays où les autorités des secteurs sanitaire et agricole ont travaillé de pair ont eu le plus de succès en prévenant ou en enravant la grippe aviaire, alors que ceux qui ont organisé des campagnes d'éducation massive et une surveillance agricole optimale ont également réussi à arrêter sa prolifération. Il est encourageant qu'aucun cas humain n'ait encore été signalé en Afrique. Toutefois, les pays ont besoin d'une assistance pour mettre en place les compétences nécessaires pour faire face à la crise; l'OMS coordonne une telle assistance avec d'autres institutions.

M. Ingram (Banque mondiale) dit que, conformément aux estimations de la Banque mondiale, une grave pandémie de la grippe aviaire se soldant par un taux de mortalité d'environ 1 % entraînerait une réduction de 3,1 % du PIB mondial. À ce jour, les effets macroéconomiques de la grippe aviaire ont été assez limités, mais ses répercussions sur le secteur de la volaille ont été dramatiques, la demande de volailles s'étant effondrée comme le public craint d'être infecté. Il est nécessaire d'améliorer la communication concernant le risque que la grippe aviaire représente pour les humains; ce risque est encore très faible.

La Banque mondiale a coparrainé la Conférence internationale d'annonces de Beijing et elle est en train de mettre en place un fonds d'affectation spéciale pluridonateurs, la Facilité de la grippe aviaire et humaine. Elle collabore avec des institutions techniques internationales en vue d'améliorer les

conseils donnés en matière de politique sur des questions clefs comme l'indemnisation pour la volaille détruite et la vaccination stratégique de la volaille. Par le biais de ses procédures d'aide d'urgence, la Banque soutient le modèle de l'action menée par les pays entériné par la Conférence de Beijing et a approuvé une assistance d'un montant de 147,5 millions de dollars pour les 11 pays suivants : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kirghizistan, Nigéria, République démocratique populaire lao, République de Moldova, Tadjikistan, Turquie et Viet Nam. Elle est en train de préparer, de financer et d'évaluer des programmes dans plus de 30 pays, le montant total des engagements devant atteindre quelque 300 millions de dollars à la fin de 2006.

La majorité des annonces faites à la Conférence de Beijing ayant porté sur l'aide bilatérale, il est particulièrement important d'assurer la coordination. La Banque a accepté de collaborer avec le Groupe de coordination pour surveiller l'application des programmes, identifier les lacunes et les chevauchements et faire rapport aux donateurs sur les progrès accomplis. Le premier rapport vient de paraître avant la réunion en cours.

Nonobstant la réaction généreuse des donateurs, de graves lacunes demeurent. La Facilité spéciale a une portée relativement modeste, ce qui rend l'aide bilatérale d'autant plus nécessaire. En outre, comme les annonces ont été faites avant l'extension de la grippe, les fonds ont été affectés à l'Asie et au Moyen-Orient, ce qui n'a guère laissé de ressources pouvant être utilisées dans les pays de l'Afrique et des Amériques. Les institutions internationales spécialisées comme l'OMS, la FAO et l'OMSA ont besoin d'un financement adéquat, à plus forte raison que la lutte contre la grippe aviaire s'étend à des pays où les systèmes vétérinaires et sanitaires sont plus faibles. Il faut noter que la majeure partie des fonds destinés aux programmes intégrés de pays proviennent de banques multilatérales de développement sous forme de prêts ou de crédits et non sous forme de dons, et ces fonds sont versés au dépens d'autres projets.

M. Batchelor [Programme des Nations Unies pour le développement, (PNUD)] dit que la grippe aviaire a déjà eu un impact économique dévastateur sur des ménages ruraux et des salariés qui ont perdu leur emploi. Une pandémie mondiale serait catastrophique, notamment pour les pauvres. Pour contenir la menace, les ministères traitant de l'agriculture, de la santé

humaine et animale, des finances, de la planification et du tourisme doivent collaborer entre eux, ainsi qu'avec les autorités locales en vue de créer des capacités techniques, de mettre en place des systèmes d'indemnisation, de restructurer le secteur de la volaille et de trouver d'autres moyens de subsistance.

Sur les 1,9 milliard de dollars promis pour la lutte contre la grippe aviaire à la Conférence d'annonces internationale de Beijing, la quasi-totalité porte sur des prêts ou a été affectée à des programmes de pays concrets. Les ressources sont donc insuffisantes pour répondre aux besoins actuels.

Le plan élaboré par le Coordonnateur des Nations Unies pour la grippe aviaire charge le PNUD d'aider les pays les moins avancés en mettant l'accent en particulier sur les besoins de l'Afrique subsaharienne, qui souffrent déjà du VIH/sida, de conflits violents et de l'extrême pauvreté. En sa qualité d'administrateur du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, le PNUD créera un cadre pour l'action interinstitutions, ce qui assurera la coordination et la cohérence des activités et établira un lien avec les gouvernements des pays, entre autres en facilitant l'élaboration de plans de préparation d'actions réalistes et efficaces. Il les aidera également à examiner divers systèmes d'indemnisation pour les personnes affectées par l'épidémie, en tenant compte des incidences imprévues de ces mesures sur les marchés et les économies locaux et nationaux, et en aidant les gouvernements à assurer la continuité de l'activité économique dans les pays touchés.

M^{me} Rooney [Organisation internationale de l'aviation civile (OACI)] dit que depuis la réunion sur la grippe aviaire organisée conjointement par l'OMS, la FAO, l'OMSA la Banque mondiale, l'OACI coordonne l'élaboration de directives concernant la préparation dans le domaine de l'aviation civile. On a élaboré un projet de directive à l'intention des États en consultation avec l'OMS, le Conseil international des aéroports et l'Association internationale du transport aérien, qui a été envoyé aux autorités nationales de l'aviation civile. On a également élaboré des directives plus détaillées à l'intention des aéroports et des compagnies d'aviation.

Dans le domaine de l'aviation où le nombre des organisations concernées – aussi bien gouvernementales que non gouvernementales – est très élevé et où une action rapide est essentielle, la

communication est cruciale et il faut l'organiser bien avant toute crise. Pour simplifier les communications et assurer la cohérence, la situation idéale, c'est que tous les organismes des Nations Unies traitant des questions sanitaires se réfèrent à une source unique d'information basée sur le Web, dont il faudra assurer la mise à jour et la pertinence. En cas de pandémie, il faut que l'OACI sache rapidement quelles sont les mesures de contrôle et de prévention à prendre concernant les passagers et le fret, quelles sont les questions à faire figurer sur tout questionnaire, quelles sont les régions que les voyageurs doivent éviter et quelles sont les précautions qu'ils doivent prendre. La fermeture d'un aéroport pour le trafic ordinaire aurait d'énormes conséquences logistiques et économiques. Il sera nécessaire de préciser les règles gouvernant le transport non seulement des produits alimentaires, mais aussi des échantillons infectieux.

Pour régler de telles questions à mesure qu'elles se posent et tenir le site Web à jour, il serait souhaitable de mettre en place un bureau de gestion des crises de l'ONU. Il est crucial de disposer dans chaque région du monde d'équipes d'experts prêts à donner des conseils à tous ceux concernés par l'aviation – les gouvernements, les aéroports et les compagnies aériennes. L'OACI est en train de créer une telle équipe régionale en Asie et, si cette mesure est couronnée de succès, elle en fera autant dans les autres régions du monde.

M. Abdel-Ghaffar [Organisation mondiale du tourisme (OMT)] dit qu'étant donné sa nature, l'industrie du tourisme est extrêmement vulnérable à tous types de crise, y compris les catastrophes naturelles, les conflits géopolitiques et les problèmes sociaux tels que les épidémies. L'OMT a joué un rôle de premier plan face à de telles crises, mais il est devenu manifeste que les mesures ad hoc doivent céder le pas à une approche plus structurée. L'OMT a créé un groupe de travail d'évaluation et de gestion du risque chargé d'orienter la réaction de l'organisation face à la grippe aviaire et à d'autres crises. Elle a également décidé d'élaborer un plan d'action spécifique pour la grippe aviaire. Elle a collaboré étroitement avec le Coordonnateur des Nations Unies, l'OMS et la FAO, et elle soutient le plan de préparation et d'action coordonnées des Nations Unies. Plus concrètement, elle cherche à garantir la pleine participation des administrations touristiques à l'élaboration de chaque plan national de préparation. Elle a également invité

ses membres à nommer des coordonnateurs de haut niveau chargés de traiter de la grippe aviaire. Environ la moitié d'entre eux l'ont déjà fait, et quelque 25 pays ont mis au point un plan de préparation national pour le secteur du tourisme.

L'OMT s'emploie à assurer la cohérence de l'action de l'industrie du tourisme, qui est très fragmentée. Elle a créé un réseau pour les urgences, dont elle espère qu'il s'étendra à tous les pays. Elle s'efforce également de garantir une coopération technique et opérationnelle efficace et opportune du système des Nations Unies au niveau des pays, par exemple grâce à l'élaboration de directives et de la formation à distance, et à créer des liens avec des institutions spécialisées compétentes des Nations Unies. Elle envisage actuellement d'élaborer d'autres moyens de préparation, y compris des présentations préparées d'avance, des listes de pointage et des exercices de simulation en temps réel, ainsi que d'autres activités de formation et d'assistance technique.

M. Blewitt (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) dit que la plupart des régions ont des plans de préparation en matière de grippe aviaire assez avancés, mais en Amérique centrale et en Amérique du Sud, peu de gouvernements ont de tels plans, et ils sont encore moins nombreux à y inclure les sociétés nationales de la Croix-Rouge. La situation est meilleure dans quelques pays des Amériques, y compris le Brésil, le Canada, Haïti et les États-Unis d'Amérique. Le mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est en train d'élargir ses activités en Chine, en Indonésie et au Viet Nam, et les sociétés nationales travaillent en tant qu'auxiliaires au sein des ministères de la santé publique, entre autres en Chine, en Égypte, en Inde, au Kenya, au Nigéria et au Viet Nam. La Fédération a nommé un envoyé spécial pour la grippe aviaire pour renforcer ses campagnes d'information et sa présence, car elle est persuadée que la communication est cruciale. Elle considère qu'il faut accroître les efforts aux niveaux mondial et régional pour régler les problèmes de la subsistance et de l'indemnisation.

Les pays dont les systèmes de santé humaine ou vétérinaire sont faibles soulèvent des inquiétudes particulières, car leur incapacité à lutter contre la grippe aviaire aurait des conséquences tragiques pour leur population et affecterait également des personnes

bien au-delà de leurs frontières. Les partenaires de la société civile sont particulièrement bien armés pour atteindre les populations isolées, et devraient être associés à toutes les activités en matière de grippe aviaire. La Fédération a reçu des fonds pour sa campagne mondiale contre la grippe aviaire, mais il faut faire beaucoup plus.

M. Fu Cong (Chine) dit que son gouvernement se félicite des travaux accomplis par les différentes institutions dans la lutte contre la grippe aviaire, en particulier l'OMS. Les pays doivent honorer les annonces faites à la Conférence internationale d'annonces concernant la grippe aviaire et humaine tenue à Beijing en vue d'assurer un soutien financier opportun et suffisant pour la coopération internationale. Le Gouvernement chinois a annoncé une contribution de 10 millions de dollars; il a déjà versé la part destinée à l'OMS, et il est en train de verser les parts destinées aux autres institutions spécialisées. Il faut renforcer la création de capacités, par exemple en améliorant la surveillance mondiale et les systèmes d'alerte rapide, et en aidant les pays en développement, en particulier en Afrique, en leur apportant le soutien technique et financier nécessaire.

Pour augmenter les chances d'une percée rapide dans la lutte contre la grippe aviaire, la communauté internationale tout entière doit coopérer à la recherche scientifique. Dans le même temps, les efforts doivent respecter les droits de propriété intellectuelle, et il faut réduire le coût entraîné par l'achat et la production de médicaments efficaces pour les pays en développement.

M^{me} Fernandez (Observateur de la Finlande), parlant au nom de l'Union européenne, dit que dans le cadre de l'action mondiale, il faut se concentrer sur l'amélioration des capacités de surveillance et d'action des pays en développement. La crise en matière de ressources humaines et la faiblesse des systèmes de santé vétérinaire et humaine dans ces pays, en particulier en Afrique, soulèvent de vives préoccupations. Ces services déterminent directement la capacité d'un pays à prévenir ou à contenir une éventuelle pandémie.

L'ONU, ses institutions spécialisées, l'OMSA et la Banque mondiale ont collaboré utilement dans un esprit de solidarité internationale. Il faut les doter des moyens opérationnels et des ressources nécessaires, et elles doivent être assez souples pour répondre

rapidement à l'évolution des situations et à des besoins imprévus. Il sera crucial de surveiller la situation en ce qui concerne la grippe aviaire chez les oiseaux sauvages et dans les zones de reproduction des oiseaux d'eau, par exemple en Eurasie septentrionale, et de l'éliminer rapidement parmi la volaille dans cette région. Il est également de la plus haute importance d'appliquer le Règlement sanitaire international révisé de l'OMS, si possible même avant son entrée en vigueur en janvier 2007. Les États membres de l'Union européenne se sont engagés à honorer les engagements pris à la Conférence d'annonces de Beijing, et ils soutiennent les activités du système des Nations Unies et des institutions financières internationales. L'orateur voudrait savoir ce que l'on pourrait faire pour soutenir la création de systèmes d'alerte rapide en matière de santé animale, y compris la surveillance des oiseaux sauvages et de la volaille, et de faciliter le stockage de médicaments afin de garantir un endiguement rapide.

M. Recinos Trejo (Observateur d'El Salvador) souligne l'importance de la coopération internationale face à la grippe aviaire, notamment en ce qui concerne l'élaboration de plans et systèmes nationaux de prévention. En tant que représentant d'un membre du comité permanent de la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau, il souhaite mettre en relief les travaux importants accomplis en ce qui concerne le lien entre la faune sauvage et la grippe aviaire par un groupe de travail composé de représentants de parties à la Convention de Ramsar, la Convention sur la conservation des espèces migratoires de la faune sauvage, la Convention sur le commerce international des espèces menacées de faune et de flore sauvage, et d'organisations comme BirdLife International et Wetlands International. De gros progrès ont été accomplis en matière de recherche et d'échanges d'informations. Comme la surveillance des espèces migratoires est importante, ces efforts devraient être coordonnés avec ceux des autres mécanismes internationaux.

M. Pavlov (Fédération de Russie), dit qu'à la différence des épidémies passées, on a été averti en temps utile de la menace actuelle et il existe donc une occasion unique de suivre son évolution et, dans le meilleur des cas, d'empêcher sa réalisation, en particulier grâce aux efforts d'organisations internationales comme l'OMS. À cette fin, chaque pays doit être à même d'exercer une surveillance fiable et de

qualité à l'égard de la prolifération et du comportement imprévisible de la grippe et, en cas de pandémie, chaque pays doit être à même d'identifier et d'isoler les cas en temps utile. Les organisations internationales ont émis des instructions et des directives claires concernant les mesures à prendre, y compris le Règlement sanitaire international de l'OMS. Il appartient désormais aux États individuels de collaborer énergiquement, d'entrer en communication les uns avec les autres et de soutenir d'autres États, en particulier ceux qui en ont le plus besoin. Toute infection est difficile à enrayer, mais il est manifeste qu'on ne peut pas empêcher des infections propagées par des oiseaux de franchir des frontières internationales. La lutte contre la grippe aviaire revêt une telle importance qu'elle a été inscrite à l'ordre du jour du prochain sommet du G-8, et il faut espérer que les décisions politiques et financières prises en cette occasion augmenteront le degré de préparation. Le principal rôle de l'ONU, du Conseil économique et social et des institutions spécialisées consiste à mobiliser les ressources financières, humaines et techniques requises pour enrayer l'épidémie, assurer la coordination et éviter les doubles emplois.

M. Chowdhury (Bangladesh) dit que les pays les moins avancés ont besoin d'un soutien international majeur pour contrer la menace posée par la grippe aviaire qui risque de réduire à néant les progrès en matière de développement accomplis par des pays comme le sien. Par conséquent, il se félicite en particulier des engagements pris par l'Union européenne à la Conférence d'annonces de Beijing, et il est persuadé que d'autres partenaires de développement seront tout aussi généreux. Sa délégation est prête à examiner tous les moyens possibles de coordonner les efforts en vue d'obtenir un maximum d'avantages. L'orateur se demande si le projet de protocole concernant la grippe pandémique s'applique uniquement à cette organisation ou s'il sera appliqué dans le cadre d'un effort à l'échelle du système.

M. Rimdap (Nigéria) se demande si l'Organisation internationale du Travail (OIT) a examiné les effets de la grippe aviaire sur les travailleurs. La détection de la maladie au Nigéria a provoqué une panique au sein de la population. Les éleveurs de volaille et les pauvres sont souvent les plus touchés par une épidémie de la grippe aviaire et les travailleurs craignent d'être contaminés par la chaîne

de l'alimentation. Il faut donc réfléchir à l'impact économique de la grippe aviaire. S'agissant de l'assistance financière, l'orateur voudrait savoir combien de fonds sont disponibles et comment ils ont été répartis. Il voudrait également savoir si l'alerte a été donnée en temps utile, si les mesures initiales ont été adéquates et si le pire a été évité.

M^{me} Kanchanahattakij (Thaïlande) dit que bien qu'à ce jour, la transmission de la grippe aviaire de l'homme à l'homme ait été rare et limitée à cercle étroit de personnes, si une pandémie se produisait, les pauvres seraient les plus touchés. La communauté internationale, animée par les Nations Unies et l'OMS en particulier, devrait encourager les sociétés pharmaceutiques à s'engager dans la production de vaccins humains et de médicaments antirétroviraux afin de garantir un approvisionnement adéquat. Il devrait être possible de garantir aux fabricants un rendement raisonnable de leur investissement tout en permettant la production de vaccins et de médicaments à des prix abordables.

L'oratrice est persuadée que le renforcement de la coordination et de l'action au niveau national, régional et international réussira à contrer la menace posée par la grippe aviaire. Son gouvernement est disposé à collaborer pleinement à de tels efforts et s'emploie à assurer une détection et une notification immédiates de toute apparition de la grippe. Il est important d'indemniser les éleveurs de volaille et les producteurs pour toute perte économique causée par la grippe afin d'encourager une notification immédiate. L'orateur souligne qu'il est important de diffuser des informations précises, par exemple en soulignant que la volaille bien cuite ne pose aucun risque pour la santé humaine afin d'éviter de compromettre le marché mondial de la volaille, ce qui serait très préjudiciable aux pays producteurs.

M. Miller (États-Unis d'Amérique) rappelle que son gouvernement a lancé un partenariat international concernant la pandémie de la grippe aviaire à l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2005. Depuis cette date, les partenaires se sont réunis à deux reprises, le plus récemment à Vienne, et on a progressé vers une meilleure connaissance du problème, le versement des contributions annoncées dans un cadre pluridonateurs, la mobilisation de dons supplémentaires, le renforcement de la transparence et la promotion de la coopération scientifique et de la notification rapide.

En vue de renforcer les capacités en matière d'alerte rapide et d'action, en mai 2006, le Gouvernement des États-Unis a publié sa stratégie nationale de lutte contre la pandémie de la grippe, qui vise les objectifs suivants : créer une capacité de surveillance dans les pays à risque; renforcer l'infrastructure internationale de la santé animale; coordonner l'action de la communauté internationale à l'appui des efforts nationaux destinés à enrayer les épidémies; et coordonner les activités de communication. À l'occasion des conférences de Beijing et de Vienne, le Gouvernement des États-Unis a annoncé des contributions de 334 millions et de 28 millions de dollars respectivement; il a également acheminé 36 millions de dollars par le biais des organisations internationales et affecté 41 millions de dollars à des activités de recherche internationales.

L'orateur voudrait savoir si la carte présentée par M. Harcharik conformément à laquelle les cas de grippe aviaire chez les oiseaux sauvages étaient peu nombreux en dehors de l'Europe est précise, ou si elle reflète simplement l'absence de données. Il voudrait également savoir si des progrès majeurs ont été accomplis vers l'identification de centres de coordination pour l'application volontaire du Règlement sanitaire international de l'OMS, et si l'OMS est en mesure de fournir les informations dont M^{me} Rooney a dit que l'OACI aurait besoin immédiatement en cas d'épidémie de grippe aviaire parmi les humains.

M. Al Farisi (Indonésie) dit que 52 cas d'infection par le virus H5N1 ont été confirmés en Indonésie; 40 des personnes affectées sont mortes. Les cas les plus nombreux se sont produits à Sumatra où sept membres d'une seule famille sont morts. On considère que le virus de la grippe aviaire est endémique dans la volaille et, en conséquence, l'Indonésie compte le plus grand nombre d'humains affectés par la grippe aviaire.

Le Gouvernement indonésien a fait tout son possible pour surmonter le problème posé par la grippe aviaire; le comité national pour la lutte contre la grippe aviaire et pour la préparation à une pandémie éventuelle a organisé, en coopération avec l'OMS et d'autres partenaires, une réunion d'experts chargés d'examiner l'état actuel du virus H5N1 chez l'homme et chez les animaux, il a recommandé des mesures de surveillance, a mis en commun les enseignements tirés concernant la notification et les mesures destinées à

enrayer l'épidémie, et a mené à bien une évaluation du risque posé par la grippe aviaire en Indonésie qui fait autorité. Le Gouvernement indonésien a ouvert un crédit de 160 millions de dollars pour l'exécution de sa stratégie nationale de lutte contre la grippe aviaire et sa surveillance et la promotion de la préparation.

Le manque de ressources financières, le faible degré de sensibilisation du public et l'absence de mesures efficaces destinées à atténuer l'impact économique et social de la grippe aviaire entravent une action efficace. Le système des Nations Unies doit aider les pays en développement à renforcer leur capacité face à ces difficultés et l'OMS doit veiller à ce que des vaccins à des prix abordables et des services de santé connexes de qualité internationale soient mis à la disposition des pays affectés. La communauté internationale doit agir de concert pour contrer la menace posée aussi bien par les épidémies sporadiques de la grippe aviaire que par la transmission éventuelle du virus de l'homme à l'avenir.

M^{me} Mudie (Australie) exprime son soutien aux efforts internationaux visant à développer une approche coordonnée et ciblée à la menace posée par la grippe aviaire qui pourrait entraîner des conséquences catastrophiques sur la santé, la prospérité, la réduction de la pauvreté et les progrès économiques en Asie, en particulier pour les groupes les plus marginalisés et les petits États insulaires.

Le Gouvernement australien s'emploie à renforcer les capacités régionales et en novembre 2005, il a annoncé qu'il affectait 100 millions de dollars australiens sur une période de quatre ans à la lutte contre la grippe aviaire et d'autres maladies infectieuses nouvelles, montant qui s'ajoute aux 47 millions de dollars australiens déjà affectés à une série d'initiatives bilatérales et régionales, dans la majeure partie pour les efforts de coordination internationale de l'OMS et de la FAO. Il fournira des ressources financières pour le plan d'action de l'Association pour la coopération économique en Asie et dans le Pacifique concernant la prévention de pandémies de la grippe aviaire et humaine, y compris l'établissement d'une liste d'experts en matière de santé animale et humaine et de mesures d'urgence. Le mois précédent, en coopération avec Singapour, l'Australie a dirigé une simulation destinée aux tests d'un réseau de communication reliant ses États membres. En collaboration avec des partenaires internationaux, le Gouvernement australien continuera

à financer des programmes nationaux de lutte contre la grippe aviaire dans la région en vue de renforcer la planification, la prévention, l'action, la création de capacités et la préparation aux situations d'urgence.

Dans le cadre de son engagement en faveur des pays en développement, en particulier dans la région de l'Asie et du Pacifique, le budget de l'aide internationale australienne doublera d'ici à 2010, ce qui devrait se solder par un dédoublement de l'aide en matière de santé. Même en l'absence d'une pandémie de la grippe aviaire, les activités de la communauté internationale en faveur de la préparation et du renforcement des infrastructures seront précieuses pour faire face à de futures crises. Par conséquent, l'orateur se félicite d'avoir la possibilité de collaborer avec les pays voisins et des partenaires internationaux et de tirer parti de leur expérience.

M. Cabral (Guinée-Bissau) dit que certains pays sont plus vulnérables que d'autres aux effets de la grippe aviaire et il se félicite par conséquent que l'Union européenne ait reconnu qu'il faut aider les pays en développement. Les pays africains en particulier ne disposent pas des moyens requis pour relever le défi posé par la grippe aviaire : leurs systèmes de santé vétérinaire sont inadéquats, et le fait que la population vit à proximité des oiseaux et des animaux la rend particulièrement vulnérable à l'infection et rend l'imposition de mesures sanitaires strictes difficile. Il faut offrir une indemnisation suffisante aux populations qui souffrent des effets économiques de la grippe aviaire.

M. Contini (France) souligne le rôle central joué par les Nations Unies et d'autres organisations internationales en coordonnant l'action face à la grippe aviaire. Cette action doit reposer sur des systèmes vétérinaires et sanitaires solides, notamment dans les pays d'Afrique. L'orateur se félicite de l'application rapide du Règlement sanitaire international de l'OMS qui constitue un moyen de renforcer la capacité de la communauté internationale à répondre à des épidémies, tant en ce qui concerne la grippe aviaire que toute autre menace future à la santé.

M. Ezokola (République démocratique du Congo) dit qu'il faut renforcer la capacité des pays les moins avancés à relever le défi posé par la grippe aviaire de manière efficace et appropriée. Il se félicite des efforts déployés par le PNUD à cet égard, en particulier en Afrique subsaharienne. Toutefois,

M. Batchelor n'a pas mentionné de calendrier, et l'orateur se demande si cela signifie qu'une structure minimale est déjà en place qui permet de réagir rapidement à toute épidémie ou si les mécanismes nécessaires sont encore à créer.

M. Kivanc (Turquie) dit que le partage de l'information et la transparence doivent être des éléments importants de l'action de la communauté internationale face à la grippe aviaire. Il demande instamment aux pays menacés d'appliquer le Règlement sanitaire international et d'observer les règles de sécurité biologique. Il souhaite connaître la source des statistiques employées dans l'exposé du représentant de la FAO et demande également des informations sur la répartition de près de 2 milliards de dollars promis par la communauté internationale à Beijing et le calendrier connexe.

M. Quiblier [Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)] dit que face aux inquiétudes suscitées par le rôle des oiseaux migrateurs en tant que vecteur de la diffusion de la grippe aviaire, le PNUE a organisé en avril dernier, en coopération avec le secrétariat de la Convention de Ramsar, un séminaire sur la grippe aviaire, les oiseaux sauvages et l'environnement, qui a formulé plusieurs recommandations concernant la mise en place d'un système complet d'alerte rapide. Il rappelle qu'à la réunion de mars de la Convention sur la diversité biologique, on a signalé que de nombreuses espèces pouvaient être touchées par la grippe aviaire, ce qui pourrait se répercuter sur la biodiversité, et que la diminution de la diversité génétique parmi les animaux domestiques et la volaille a réduit leur résistance à la maladie.

M. Vaher (UNICEF) dit que l'UNICEF a mobilisé ses bureaux dans 140 pays à l'appui des efforts nationaux destinés à atténuer les effets de la grippe aviaire, l'accent étant mis sur la communication et la création de capacités. En particulier, l'UNICEF a cherché à améliorer des connaissances concernant la maladie à tous les niveaux afin que des mesures cruciales concernant les enfants puissent être prises de manière coordonnée. Les mesures et stratégies prioritaires convenues avec l'OMS ont constitué l'essentiel de son message. L'UNICEF souhaite remercier le Gouvernement japonais pour la contribution financière importante qu'il a faite à la mobilisation des bureaux de l'UNICEF en Asie et en Afrique.

M. Thierman (OMSA) dit qu'il faut se rappeler que le virus à l'examen affecte la volaille et qu'il n'a pas encore montré qu'il était capable de passer facilement de l'homme à l'homme. Il est encore temps de prendre des mesures préventives pour éliminer le virus parmi la volaille, réduisant ainsi le risque de contagion de l'homme. Il existe une forte corrélation entre l'ampleur de la présence du H5N1 parmi la volaille et la possibilité d'une évolution génétique vers une forme plus agressive affectant les humains. Les étapes possibles du passage de la grippe aviaire à une pandémie sont les suivants : de la volaille à la volaille; de la volaille à la faune sauvage et vice versa; de la volaille à l'homme; et de l'homme à l'homme. Alors qu'il faut des informations sur la manière dont le virus est diffusé par la faune sauvage, l'attention et l'action doivent être concentrées sur la volaille. Il est essentiel de renforcer la capacité des services vétérinaires et d'offrir des incitations pour la notification rapide aux niveaux local et national. Des vaccins administrés selon les règles et l'indemnisation financière pour la perte de volaille figurent parmi les moyens qui se sont avérés efficaces dans la lutte contre l'infection et sa limitation. S'agissant de la question posée par le représentant des États-Unis concernant la concentration apparente des cas d'infection de la faune sauvage en Europe, cette impression reflète probablement la qualité de la surveillance. Il faut également noter que l'infection de la faune sauvage par certaines souches du virus est temporaire, on peut donc espérer que le risque posé par le virus diminue, à moins que la faune sauvage ne soit réinfectée par la volaille.

M. Harcharik [Directeur général adjoint (FAO)] dit que les données présentées par la FAO proviennent de sources nationales officielles, du laboratoire de référence et d'autres sources d'information fiables. Elles portent sur la période 2003-2006 et seront mises à jour par des informations figurant sur le site Web de la FAO.

Le docteur Chan [Directeur général adjoint pour les maladies transmissibles (OMS)] dit que l'OMS placera prochainement sur son site Web un plan d'action mondial identifiant les lacunes et les priorités en ce qui concerne le développement de vaccins, l'offre et la demande et l'accès à un prix abordable. S'agissant de la constitution de stock de médicaments antirétroviraux, l'OMS a reçu deux dons importants de la société pharmaceutique Roche, qui sont utilisés dans la stratégie de limitation destinée à arrêter toute

épidémie dès les tout premiers stades. Le projet de protocole de l'OMS, qui impose des devoirs et des responsabilités à l'OMS et à ses États membres, devra être examiné avec les autres organisations du système des Nations Unies avant toute décision concernant son application à l'échelle du système.

L'Assemblée mondiale de la santé vient d'adopter une résolution qui appelle l'observation volontaire immédiate du Règlement sanitaire international avant son entrée en vigueur en juin 2007. L'OMS enverra prochainement à ses États membres des rappels concernant la nécessité de nommer des coordonnateurs leur permettant de recevoir en temps utile des informations sur tous les aspects de la grippe aviaire. S'agissant des questions posées par le représentant de l'OACI, l'orateur ne connaît pas encore la réponse, puisque la pandémie ne s'est pas encore produite et qu'on ignore encore ses caractéristiques. L'OMS a mis en place un système de surveillance en temps réel basé sur un réseau d'experts qui fournissent des évaluations et des informations, comme elle l'a fait pour l'épidémie du syndrome de respiration aigu sévère. Entre-temps, elle a fait figurer sur son site Web une cinquantaine de directives à jour concernant tous les aspects de la préparation à l'éventualité d'une pandémie et sa limitation.

M. Ingram (Banque mondiale) dit que sur les 1,9 milliard de dollars annoncés à Beijing, quelque 1,1 milliard ont été confirmés et 330 millions de dollars ont été effectivement versés. Il convient de noter qu'on est en train d'approuver une série de programmes de pays en Afrique subsaharienne, région peu touchée par la grippe aviaire.

M. Nabarro (Coordonnateur principal du système des Nations Unies pour la grippe aviaire et humaine) dit que les principales leçons qui se dégagent de la discussion sont les suivantes : il faut considérer les pandémies comme menaçant la survie même de l'humanité; il faut placer les activités dans le cadre de plans nationaux portant à la fois sur le moyen et long terme et sur les crises à court terme; il faut obtenir l'engagement de la société civile et maintenir la participation des milieux scientifiques; il faut mettre en place des communications solides; il faut accroître le volume des ressources et le rythme des décaissements; il faut améliorer la coordination aux niveaux régional et international; il ne faut pas perdre le problème de vue et il faut éviter la complaisance.

Le Président annonce qu'il est en train de faire distribuer dans la salle une déclaration présidentielle concernant la grippe aviaire. Il ne s'agit pas d'un texte négocié, mais d'un document qui reflète ses propres vues sur la situation actuelle et sur les mesures que le Conseil économique et social et la communauté internationale pourraient prendre.

La séance est suspendue à 12 h 40 et reprise à 12 h 50.

M. Hannesson (Islande), Vice-Président, assume la présidence.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite) (E/2006/21, E/2006/68, E/2006/76 et E/2006/87)

Le Président invite le Conseil à examiner les communications de quatre organisations intergouvernementales qui demandent à participer aux travaux du Conseil économique et social, à savoir le secrétariat de la Convention de Ramsar (E/2006/21), le Centre du Sud (E/2006/68), le Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable (E/2006/76) et l'Organisation internationale de gestion des urgences (E/2006/87). Ayant examiné les demandes des quatre organisations, le bureau a décidé de recommander qu'elles soient autorisées à participer sans droit de vote aux délibérations du Conseil sur des questions correspondant à leurs activités, conformément à l'article 79 du Règlement intérieur du Conseil.

M. Larenas Serrano (Observateur de l'Équateur), parlant pour appuyer la demande du secrétariat de la Convention de Ramsar de participer aux travaux du Conseil, dit que son gouvernement s'inquiète depuis quelque temps du statut juridique incertain de ce secrétariat qui l'empêche de participer à des débats sur des questions comme la grippe aviaire qui l'intéressent directement. En tant que représentant d'un membre du comité permanent de la Convention et dans l'esprit de la résolution adoptée à la neuvième Conférence des Parties contractantes à la Convention en novembre 2005, l'orateur demande instamment au Conseil d'octroyer au secrétariat le statut d'observateur.

M. Miller (États-Unis d'Amérique) voudrait savoir combien d'organisations internationales ont obtenu un statut d'observateur auprès du Conseil. Existe-t-il des critères applicables en pareil cas, par

exemple la taille de l'organisation, son budget, ses activités ou la durée de son existence? Quels sont les droits que confère le statut d'observateur? Il pourrait être plus facile d'octroyer le statut d'observateur d'une organisation sur une base ad hoc, c'est-à-dire que leur participation serait limitée à un point de l'ordre du jour ou à un débat particuliers. Dans les circonstances actuelles, l'ordre du jour très encombré du Conseil ne laisse pas aux États membres suffisamment de temps pour parler, notamment si les divers secrétariats présentent de longs exposés.

L'orateur éprouve des inquiétudes pour chacune des quatre institutions qui ont présenté une demande. Tout en considérant que la Convention de Ramsar est un traité utile, il n'est pas sûr que le secrétariat soit d'une organisation intergouvernementale. La lettre elle-même donne à penser que le secrétariat cherche à utiliser son association avec le Conseil économique et social pour se définir en tant qu'organisation internationale. De l'avis de l'orateur, le secrétariat de la Convention est un organisme créé en vertu d'un traité, et le Conseil devrait examiner la question de savoir s'il souhaite octroyer le statut d'observateur à tous les organismes créés en vertu de traités avant d'aller plus loin.

S'agissant du Centre du Sud, l'intervention assez polémique de son représentant à la session en cours soulève des préoccupations concernant la politisation possible des délibérations du Conseil. L'orateur se demande si le Centre ne pourrait pas avoir l'occasion de faire connaître ses vues par le biais du groupe des 77 auquel il donnerait des conseils. Il a besoin de plus amples informations sur le Centre et ses activités avant d'accepter de lui accorder le statut d'observateur. De même, il voulait en savoir plus long sur le Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable, qui semble être un forum plutôt qu'une organisation intergouvernementale, et sur l'Organisation internationale de gestion des urgences, qui paraît compter seulement trois membres.

M. Raubenheimer (Afrique du Sud) dit qu'à l'instar de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), le Centre du Sud devrait avoir le droit de s'adresser directement au Conseil plutôt que par le biais de l'un de ses États membres.

Le Président propose que le Conseil suspende l'examen de la question en attendant que le Secrétariat réponde aux inquiétudes exprimées par le représentant des États-Unis d'Amérique.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 5.